



[1]

La Ville d'Épernay propose des activités éducatives sur l'ensemble des temps péri et extrascolaires.

Cette offre est ouverte au public scolarisé dans les écoles publiques maternelles et élémentaires.

Une inscription simplifiée cette année :

Afin de faciliter les démarches administratives, le dossier d'inscription aux activités périscolaires a été amélioré.

Ce dossier sera à remplir une seule fois, jusqu'à la fin de **scolarité de l'enfant en école élémentaire**. La reconduction de l'inscription se fera donc automatiquement chaque année. Les parents devront confirmer le renouvellement en retournant un coupon et les justificatifs nécessaires (avis d'imposition en cours...).

Ce dossier permettra également un allègement des démarches pour les inscriptions en accueil extrascolaire.

Les différents services péri et extrascolaires :

- L'accueil du matin : de 7h45 jusqu'à l'entrée en classe (maternelle et élémentaire)
- La restauration scolaire : de la fin de la matinée de classe à la reprise des cours l'après-midi
- Des goûters loisirs (maternelle) et des garderies éducatives (élémentaire) : jusqu'à 18h15 (départ possible à partir de 17h30 pour les maternelles et 17h45 pour les élémentaires)
- Un accueil de loisirs le mercredi : de 8h15 à 18h15 (journée avec repas ou demi-journée sans repas, de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h15)
Les enfants pourront quitter à partir de 17h.
- Un accueil de loisirs durant les vacances : de 8h15 à 18h (départ possible à partir de 17h)

Pendant les vacances scolaires, les accueils de loisirs municipaux sont ouverts à tous, Sparnaciens ou résidant à l'extérieur d'Épernay, scolarisés dans le secteur public ou privé.

Quelle que soit l'activité fréquentée, l'inscription administrative est obligatoire.

Organisation des services péri et extrascolaires :

Zoom:

Inscription 2019-2020 :




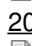

Avant de procéder à l'inscription de votre enfant, il est important que vous preniez connaissance des horaires et des modalités d'inscription de ces différents services. Pour les familles séparées, les deux parents doivent faire chacun leur dossier.

Après lecture du règlement intérieur (voir ci-joint), le dossier complet peut être déposé **avant le 7 juillet 2019** des agents d'accueil de :

- la Maison de la Solidarité et de l'Éducation (30, rue de Sézanne)
- Mairie Accueil (8, place Bernard-Stasi)
- la Mairie de Quartier (1, avenue de Middelkerke)
- ou scanné et adressé à education@ville-epernay.fr [2].

Tout enfant inscrit hors délais ne pourra fréquenter les activités qu'après confirmation émise par le service éducation

Document(s) :

-  [Inscriptions : mode d'emploi](#) [5]
-  [Fiche "enfant" - Inscription aux activités périscolaires 2019-2020](#) [6]
-  [Fiche "foyer" - Inscription aux activités périscolaires 2019-2020](#) [7]
-  [Règlement 2019-2020](#) [8]
-  [Fiche sanitaire de liaison](#) [9]

A l'école, le fonctionnement des services péri-scolaires (garderie du matin, restauration scolaire et garderie du soir) est confié à un référent périscolaire dont le rôle est de garantir le bon accueil des enfants, la sécurité des trajets, le respect des règles de savoir-vivre ensemble, la circulation d'informations entre les familles, la Ville et l'école.

Pour contacter le référent périscolaire de l'école de votre enfant :

Maternelle et élémentaire Belle-Noue : 06 28 81 37 78

Maternelle et élémentaire Crayère : 06 28 81 48 08

Maternelle Louise de Savoie, Elémentaire Jean-Jaurès : 06 28 81 42 06

Maternelle Saintonge et Elémentaire Vignes Blanches : 06 28 81 44 58

Maternelles Jancelins et Horticulture, Elémentaire Bachelin : 06 28 81 45 20

Maternelle Pré aux Coudes, Elémentaire Marx-Dormoy : 06 28 81 45 51

Maternelle Saintonge et Elémentaire Vignes-Blanches : 06 28 81 46 52

Elémentaire Chaude Ruelle et Maternelle Langevin : 06 28 81 46 52

N'oubliez pas de prévenir le service Education, en même temps que l'école, en cas d'absence de votre enfant, dès le premier jour d'absence.

Contacts :

Service Education / Maison de la Solidarité et de l'Education

30, rue de Sézanne

03 26 53 37 73

education@ville-epernay.fr ^[2]

Ouverture du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mairie Accueil

8, place Bernard-Stasi

03 26 53 37 50

etat.civil@ville-epernay.fr ^[3]

Ouverture du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le samedi de 9h30 à 11h15

Fermé au public le 1er lundi de chaque mois (après-midi)

Mairie de Quartier

1, avenue de Middelkerke

03 26 55 76 60

mairie.quartier@ville-epernay.fr ^[4]

Ouverture du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Source URL: <https://www.epernay.fr/article/periscolaire>

Liens

[1] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/image/article/enfants_2_0.jpg

[2] <mailto:education@ville-epernay.fr>

[3] <mailto:etat.civil@ville-epernay.fr>

[4] <mailto:mairie.quartier@ville-epernay.fr>

[5] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/document/article/notice_inscription_perisco_2019_2020.pdf

[6] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/document/article/fiche_enfant_2019_2020.pdf

[7] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/document/article/fiche_foyer_2019_2020.pdf

[8] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/document/article/reglement_interieur_2019_2020.pdf

[9] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/document/article/fiche_sanitaire_2019_2020.pdf